



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# UNESCO



« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des  
hommes, c'est dans l'esprit des hommes que  
doivent être élevées les défenses de la paix. »

Acte constitutif de l'UNESCO

## Ce qu'elle est ?



## Ce qu'elle fait ?



**L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a vu le jour le 16 novembre 1945.** L'UNESCO s'emploie à créer les conditions d'un dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, fondé sur le respect de valeurs partagées par tous. C'est par ce dialogue que le monde peut parvenir à des conceptions globales du développement durable intégrant le respect des droits de l'homme, le respect mutuel et la réduction de la pauvreté, tous ces points étant au cœur de la mission de l'UNESCO et de son action.



# UNESCO... Des défis mondiaux

**Les grandes orientations et les objectifs concrets** de la communauté internationale – tels qu'énoncés dans les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) – sous-tendent toutes les stratégies et activités de l'UNESCO. Ainsi, les compétences uniques de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information contribuent à la réalisation de ces buts.

**La mission de l'UNESCO** est de contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

**L'Organisation se concentre,** en particulier, sur deux priorités globales :

- l'Afrique
- l'égalité entre les sexes.

**Et plusieurs objectifs primordiaux :**

- assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie
- mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable
- faire face aux nouveaux défis sociaux et éthiques
- promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix
- édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et à la communication





Aujourd'hui, 776 millions de jeunes et d'adultes sont analphabètes, soit 16 % de la population adulte mondiale.

Malgré d'importants progrès réalisés depuis 2000, 75 millions d'enfants, dont 55 % de filles, n'ont toujours pas accès à l'école primaire.

Des millions d'enfants quittent l'école sans avoir acquis les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul.



# Éducation



**Piloter** l'Éducation pour tous (EPT) en assurant la coordination mondiale et fournir une assistance aux États membres pour la réalisation des objectifs de l'EPT et des Objectifs du Millénaire pour le développement

**Promouvoir** l'alphabétisation et une éducation de qualité pour tous, tout au long de la vie, en insistant particulièrement sur l'égalité des sexes, les jeunes ainsi que les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés de la société, y compris les peuples autochtones. Une attention particulière est accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, l'éducation en vue du développement durable étant une préoccupation transversale.

## La communauté internationale s'est engagée à atteindre l'Éducation pour tous en 2015.

Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000) a fixé 6 objectifs pour 2015 :

- développer la protection et l'éducation de la petite enfance
- veiller à ce que tous les enfants puissent avoir accès à un enseignement primaire de qualité, gratuit et obligatoire, et achever leur scolarité primaire
- élargir l'accès à l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires dans la vie courante pour les jeunes et les adultes
- améliorer de 50 % le niveau d'alphabétisation des adultes
- éliminer les disparités de scolarisation entre les sexes
- améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation.

**L'UNESCO orchestre les efforts mondiaux** visant à atteindre ces objectifs.

Elle s'attache à mobiliser les volontés politiques et à coordonner les efforts de toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les partenaires de développement, les gouvernements, les ONG et la société civile. L'UNESCO travaille à tous les niveaux de l'enseignement afin de promouvoir l'accès, l'égalité, la qualité et l'innovation en :

- aidant les pays à formuler et à mettre en place des politiques éducatives ;
- accordant une attention particulière à l'Afrique, aux pays les moins avancés et aux neuf pays les plus peuplés – Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie,

Mexique, Nigéria et Pakistan – qui abritent plus de deux tiers des analphabètes adultes du monde et 40 % des enfants non scolarisés ;

- développant et diffusant des bonnes pratiques, manuels scolaires, kits de formation des enseignants – conçus pour couvrir un large éventail de questions, du développement durable à l'éducation aux droits de l'homme ;
- promouvant une réponse globale au VIH et au SIDA dans le secteur de l'éducation ;
- encourageant l'adoption de mesures spéciales afin d'assurer l'éducation dans les zones de conflit et les situations de crise ;
- soutenant le développement de programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels liés au monde du travail ;
- définissant des normes de qualité pour la reconnaissance des qualifications au niveau de l'enseignement supérieur ;
- négociant des partenariats entre les acteurs publics, privés et non gouvernementaux

### Pour accélérer la progression vers les objectifs de l'EPT, l'UNESCO a lancé trois initiatives majeures dans des domaines cruciaux :

- l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir, destinée aux 35 pays qui en ont le plus besoin ;
- l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH/SIDA (EDUSIDA), pour promouvoir et développer les efforts de prévention du VIH/SIDA ;
- l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, visant à remédier à la forte pénurie d'enseignants dans la région.

**Chaque année**, l'UNESCO publie le **Rapport mondial de suivi sur l'EPT**, qui fait le point sur ce qui est entrepris pour fournir une éducation de base à tous les enfants, jeunes et adultes d'ici à 2015.

L'UNESCO est l'agence chef de file de la **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation** (2003-2012), qui vise à sensibiliser l'opinion et à donner une nouvelle impulsion à l'alphabétisation, à catalyser un engagement politique plus fort, à améliorer et à étendre les programmes destinés aux jeunes et aux adultes et à mobiliser des moyens de financement supplémentaires afin de réduire considérablement le nombre d'analphabètes.

L'UNESCO pilote également la **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (2005-2014) afin de souligner le rôle central de l'éducation dans la recherche du développement durable.



## Construire des réseaux dans l'éducation

Le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO, lancé en 1953, relie près de 8 500 écoles et autres institutions éducatives de 178 pays. Laboratoire tourné vers l'innovation, il élabore des programmes visant à promouvoir une éducation de qualité et s'attaque à des problèmes tels que la protection de l'environnement et l'apprentissage interculturel.

Dans l'enseignement supérieur, plus de 600 Chaires UNESCO et plus de 60 réseaux ont été créés dans quelque 125 pays afin de promouvoir la recherche, la formation et la coopération internationale.

## Instituts et centres de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation

Aujourd'hui, six instituts et deux centres spécialisés s'emploient, dans le cadre du Secteur de l'éducation de l'UNESCO, à aider les pays à recenser les problèmes éducatifs les plus importants :

- Bureau international d'éducation de l'UNESCO (Genève)  
[www.ibe.unesco.org/fr](http://www.ibe.unesco.org/fr)
- Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (Addis-Abeba)  
[www.unesco-iicba.org](http://www.unesco-iicba.org)
- Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (Paris)  
[www.iiep.unesco.org/fr](http://www.iiep.unesco.org/fr)
- Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (Caracas)  
[www.iesalc.unesco.org.ve](http://www.iesalc.unesco.org.ve)
- Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (Moscou)  
[www.iite.ru](http://www.iite.ru)
- Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (Hambourg)  
[www.unesco.org/education/uil](http://www.unesco.org/education/uil)
- Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (Bucarest)  
[www.cepes.ro](http://www.cepes.ro)
- Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Bonn)  
[www.unevoc.unesco.org](http://www.unevoc.unesco.org)







**L'UNESCO a commencé à tirer le signal d'alarme sur la nécessité du développement durable** en organisant en 1968 une conférence sans précédent qui remettait en cause l'exploitation effrénée de la nature. Depuis, l'Organisation a mis sur pied plusieurs programmes internationaux pour mieux comprendre et gérer les ressources de la Terre.

**L'UNESCO aide les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de sciences, d'ingénierie et de technologie.**

En partenariat avec différents organismes de financement, l'UNESCO fournit données, conseils et soutien technique afin d'aider les gouvernements à formuler et à mettre en œuvre des politiques scientifiques et technologiques efficaces.



# Sciences exactes et naturelles



**Promouvoir** la recherche et le renforcement des capacités techniques en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles et pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets

**Renforcer** les systèmes nationaux et régionaux de recherche et d'innovation, le développement des capacités, le recours aux technologies et la création de réseaux scientifiques.

**Encourager** l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de sciences, de technologies et d'innovation au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

**L'eau douce** et les écosystèmes associés sont l'une des priorités du Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO.

**Politique scientifique et technologique :** L'UNESCO aide les États membres, en particulier en Afrique, à formuler des politiques nationales pour l'investissement dans la science et la technologie en proposant des options en matière de politiques et de méthodes, ainsi que des avis techniques concernant l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des politiques et des plans. Elle promeut les partenariats entre l'université et l'industrie et encourage les pays à se doter d'une bonne gouvernance scientifique.

**Le Programme hydrologique international** (PHI) vise à fournir des connaissances scientifiques, des formations techniques et des conseils stratégiques pour gérer l'eau efficacement, équitablement et dans le respect de l'environnement. Le PHI est de plus en plus impliqué dans l'élaboration d'outils et de stratégies de prévention des conflits entre pays ou au sein d'un même pays portant sur cette précieuse ressource.

**L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau**, situé à Delft, est au centre d'un réseau mondial de partenaires œuvrant pour l'éducation et la création de compétences dans ce domaine.

**Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau** fournit une étude générale – la plus vaste et la plus actualisée qui soit – de la situation concernant l'eau douce. Chaque institution et organisme des Nations Unies compétent en la matière contribue à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs liés à l'eau, dans des domaines comme la santé, l'alimentation, les écosystèmes, les villes, l'industrie, l'énergie, la gestion des risques et la gouvernance. L'UNESCO héberge le secrétariat du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, qui réunit 26 partenaires des Nations Unies.

**Le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)**, réseau de plus de 531 réserves de biosphère, rassemble des lieux représentatifs de la plupart des écosystèmes existant sur terre. Chaque réserve est un laboratoire vivant qui teste les méthodes de gestion des ressources naturelles, tout en favorisant le développement économique.

**La Commission océanographique intergouvernementale (COI)** de l'UNESCO et ses partenaires coordonnent les programmes nationaux de recherche et d'observation océaniques (au sein du Système mondial d'observation de l'océan) et surveillent en permanence l'état des océans pour améliorer les prévisions météorologiques, réduire les incertitudes sur le changement climatique, améliorer la gestion des écosystèmes marins et de leurs ressources et fournir des alertes précoces en cas de tsunamis et autres catastrophes liées à l'océan. La COI pilote ainsi l'initiative visant à mettre en place un Système mondial d'alerte aux tsunamis. Elle travaille également à l'amélioration des plans nationaux de développement et de gestion des mers et des côtes.

**Le Programme international de géosciences**, en collaboration avec l'Union internationale des sciences géologiques, aide des scientifiques de plus de 150 pays à améliorer les techniques d'évaluation des ressources en énergie et des ressources minérales, tout en élargissant la base de connaissances sur les processus géologiques de la Terre et en réduisant les risques de catastrophes naturelles dans les pays en développement.

**Prévention des catastrophes et planification préalable** : L'UNESCO contribue à l'évaluation et à la mitigation des catastrophes naturelles – tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, inondations et glissements de terrain – grâce à divers programmes qui font partie de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la réduction des catastrophes. L'UNESCO promeut, notamment, une initiative internationale sur les inondations, une alliance visant à intégrer la résilience





post-catastrophe dans les programmes scolaires, ainsi qu'une alliance pour l'élaboration de plans de gestion des catastrophes dans les mégapoles.

**Développement durable dans les petits États insulaires en développement (PEID)** : La plate-forme intersectorielle sur la mise en œuvre de la Stratégie d'action de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement crée des synergies entre tous les secteurs de programme de l'UNESCO afin de planifier et de réaliser des activités conjointes dans les régions où se trouvent des PEID. Il s'agit d'améliorer la capacité des PEID à traiter les problèmes les plus urgents en matière de développement durable, tels que l'adaptation au changement climatique, de renforcer les voix communautaires dans les débats mondiaux et d'adapter les politiques scientifiques aux besoins des petites îles.

**Le Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF)** est une initiative intergouvernementale visant à renforcer les capacités nationales grâce à un réseau de centres d'excellence dans le domaine des sciences fondamentales. Le PISF s'articule autour de projets en mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie et dans des domaines interdisciplinaires, selon les besoins nationaux.

**Énergie renouvelable** : l'UNESCO aide les pays en développement à définir des priorités et à mettre en œuvre des programmes axés sur les énergies renouvelables, parmi lesquelles l'énergie solaire, tout en sensibilisant le grand public à leur importance et à leur efficacité. Le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables propose une université d'été sur le thème « Électricité solaire pour les zones rurales » et appuie des projets pilotes.

**Le Système de savoirs locaux et autochtones (LINKS)** place les communautés rurales au cœur du développement durable en enracinant la gestion des ressources dans le savoir et les compétences autochtones et en reconnaissant les synergies entre diversité culturelle et diversité biologique.





**L'UNESCO place l'éthique et les droits de l'homme au centre de son action.**





# Sciences sociales et sciences humaines

**Promouvoir** des principes, des pratiques et des normes éthiques ayant trait au développement scientifique, technologique et social

**Renforcer** la recherche aux plans national et régional afin de fournir des données à visée décisionnelle sur les problèmes éthiques et sociaux

**Contribuer** au dialogue entre les civilisations et à une culture de la paix par la philosophie, les sciences humaines, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la discrimination.

**Dans le domaine de la science et de la technologie, l'UNESCO propose des orientations éthiques, des normes et des instruments juridiques, notamment en bioéthique.**

La **Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme** est le plus récent de ces textes. Adoptée en 2005 par la Conférence générale, elle avait été précédée par la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, élaborée par le Comité international de bioéthique de l'UNESCO et adoptée en 1997. Cette déclaration sert de référence juridique et de base de réflexion sur des questions aussi fondamentales que le clonage humain. S'y est ajoutée en 2003 la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines, qui pose des principes éthiques pour la collecte, le traitement, la conservation et l'utilisation de ces données (recueillies à partir d'échantillons biologiques : sang, tissus, salive, sperme, etc.), qui occupent une place de plus en plus importante dans nos vies.

Créée en 1998 pour répondre au défi grandissant posé par les progrès scientifiques et technologiques, la **Commission mondiale d'éthique des connaissances**



**scientifiques et des technologies** (COMEST) rassemble des intellectuels et des scientifiques reconnus. Après avoir élaboré des orientations éthiques sur l'eau douce, l'énergie, la société de l'information, l'espace extra atmosphérique et les nanotechnologies, la COMEST se concentre actuellement sur deux domaines principaux : l'éthique environnementale, avec notamment les incidences éthiques du changement climatique planétaire, et l'éthique scientifique, avec notamment la condition des chercheurs scientifiques et la réglementation de la conduite scientifique.

## L'UNESCO met les sciences sociales et humaines au service de la paix et du développement.

L'effet conjugué des processus de mondialisation produit une dynamique complexe de transformations touchant tous les acteurs sociaux. Grâce à son programme « **Gestion des transformations sociales** » (MOST), l'UNESCO utilise les résultats de la recherche de pointe pour élaborer des politiques reposant sur des éléments factuels face aux problèmes interdépendants que sont l'élimination de la pauvreté, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les migrations et l'urbanisation.

L'UNESCO encourage l'enseignement de la philosophie afin de stimuler la réflexion critique et indépendante, de promouvoir la compréhension mutuelle et, ce faisant, de favoriser la tolérance et la paix. S'appuyant sur la Stratégie





intersectorielle concernant la philosophie, l'UNESCO s'efforce de rendre la philosophie accessible au plus grand nombre dans toutes les régions du monde. En 2005, **l'Organisation a institué la Journée mondiale de la philosophie**. En tant que forum intellectuel, l'UNESCO promeut les échanges philosophiques internationaux – notamment dans le cadre de rencontres philosophiques interrégionales – sur des thématiques contemporaines importantes liées à la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des dialogues.

En collaboration avec les pouvoirs publics, les fédérations sportives et le secteur privé, l'UNESCO s'attache à promouvoir la recherche sur les dimensions sociale, économique, éducative et culturelle du sport, afin de contribuer aux politiques adoptées et aux efforts déployés par les gouvernements pour faire du sport un instrument de développement et de paix. **La Convention internationale contre le dopage dans le sport** a été adoptée à l'unanimité par la Conférence générale en octobre 2005 afin d'harmoniser les efforts contre le dopage dans le monde entier.

Auprès de l'enseignant d'une école à classe unique d'Afrique comme auprès des ministres de l'éducation en Asie, l'UNESCO travaille à tous les niveaux afin de diffuser l'information et de promouvoir l'éducation en faveur des droits de l'homme. En publiant des documents de référence, en organisant des conférences et en favorisant la mise en place de stratégies et de réseaux comme la Coalition des villes contre le racisme aux niveaux national, régional et international, l'UNESCO s'efforce de faire des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination et l'intolérance des thèmes essentiels de la recherche et de la prise de décision.







L'UNESCO est à l'avant-garde des initiatives internationales en matière de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel.





# Culture



**Promouvoir** la diversité culturelle en sauvegardant le patrimoine dans toutes ses dimensions et en développant les expressions culturelles

**Promouvoir** la cohésion sociale en encourageant le pluralisme, le dialogue interculturel et une culture de la paix et en garantissant le rôle central de la culture dans le développement durable

**L'UNESCO s'emploie à préserver la richesse irremplaçable de l'humanité : sa diversité et son patrimoine commun.**

**Un ensemble de conventions a été établi**

pour assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine commun de l'humanité, tant matériel qu'immatériel.

**La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**, adoptée en 1972, a conduit à la création de la Liste du patrimoine mondial, qui incluait, en juin 2009, 890 sites culturels et naturels exceptionnels. Le Centre du patrimoine mondial constitue le secrétariat permanent de cette Convention.

**La Convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, adoptée en 2003, concerne les expressions culturelles transmises au sein des communautés. La Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par la Convention comporte des douzaines d'exemples de traditions culturelles et folkloriques.

**La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique** est entrée en vigueur en janvier 2009. Elle vise à protéger les biens culturels immergés du pillage et de la destruction.

**La Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé** et son Deuxième Protocole de 1999 visent à faciliter la reconstruction des communautés détruites et à les aider à retrouver leur identité et à rétablir des liens entre leur passé, leur présent et leur avenir.

Depuis 1970, **la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels** constitue une solide plate-forme internationale pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels. Elle encourage des politiques du patrimoine qui prônent le respect de la diversité culturelle.

Depuis l'adoption, en 2001, de la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle**, qui reconnaît la diversité comme patrimoine commun de l'humanité, l'UNESCO encourage la diversité et le dialogue, qui se renforcent mutuellement.

**La Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** réaffirme le droit des États à élaborer des politiques culturelles, reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens et renforce la coopération internationale destinée à favoriser l'expression culturelle de tous les pays.



Sous l'égide de la **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, l'UNESCO a créé l'Alliance globale pour la diversité culturelle, qui soutient les industries culturelles locales, telles que l'artisanat, la musique, l'édition et le film, dans les pays en développement, au moyen de partenariats public-privé et Nord-Sud.

**L'UNESCO maintient ses programmes établis de longue date qui favorisent les liens entre les peuples**, tels que les projets « Routes de la soie » et « La route de l'esclave », l'Atlas des langues en péril dans le monde et les ouvrages de l'Histoire de l'humanité consacrés à l'Afrique, à l'Amérique latine, aux Caraïbes et à l'Asie centrale.

## Autres instruments juridiques clés de l'UNESCO pour la culture :

**1950**: Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (Accord de Florence) et son Protocole (Nairobi) pour améliorer la circulation des connaissances.

**1952** : Convention universelle sur le droit d'auteur, révisée en 1971. Elle protège la propriété intellectuelle – de la littérature aux textes scientifiques et des films à la sculpture – avec le célèbre symbole ©.

**1980** : La Recommandation relative à la condition de l'artiste reconnaît les conditions de travail spéciales des artistes et leur rôle unique dans le développement de la société.





## La communication, l'information

**et le savoir** sont des éléments moteurs du développement durable. Pour l'UNESCO, ils doivent également être les outils de base permettant aux personnes défavorisées d'améliorer leurs conditions de vie. Pour construire des sociétés du savoir ouvertes, l'Organisation met l'accent sur les dimensions humaines du fossé numérique : diversité culturelle et linguistique des contenus, accès et utilisation par la société civile.





# Communication et Information



**Favoriser** une communication libre, indépendante et pluraliste et l'accès universel à l'information

**Promouvoir** des applications novatrices des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement durable

## Un élément essentiel de la stratégie de l'UNESCO

consiste à promouvoir l'accès à l'information et au savoir, notamment par la création de possibilités de formation aux TIC, ciblant les femmes et les jeunes, la conception et la diffusion de logiciels gratuits et la collaboration avec des sociétés de logiciels privées, pour le bien de tous.

Dans le monde en développement, **les centres multimédia communautaires de l'UNESCO** (CMC) promeuvent l'autonomisation des communautés et leur permettent de prendre une part active à la société mondiale du savoir. Les CMC associent une radio communautaire, de faible coût et facile à utiliser, à l'Internet et aux technologies qui y sont liées. Ils informent, éduquent et divertissent. Ils constituent aussi un porte-voix puissant pour ceux qu'on n'entend jamais et encouragent une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires publiques.

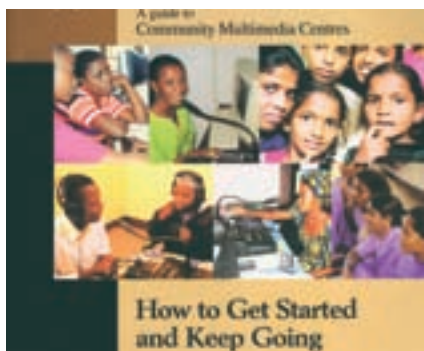
**L'UNESCO promeut la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droits de l'homme fondamentaux.** En fournissant des conseils stratégiques et en développant des réseaux, l'Organisation encourage les gouvernements à mettre en place des normes et des instruments légaux pour défendre ce principe. L'UNESCO fournit également une aide directe aux médias indépendants et pluralistes, notamment dans les pays en transition et dans les zones de conflit et de post-conflit. En Afghanistan, par exemple, l'UNESCO a aidé à relancer le journal indépendant Kabul Weekly et l'agence de presse nationale. Elle travaille également avec le gouvernement et des médias locaux pour mettre au point des lois attentives à la liberté de la presse et favorables à la radiodiffusion publique.

**L'UNESCO sert « d'observatoire » de la liberté de la presse en dénonçant publiquement les atteintes les plus graves**, comme l'assassinat et l'emprisonnement de professionnels des médias. Elle travaille à la protection des individus menacés grâce aux canaux diplomatiques. De plus, le Prix UNESCO pour la liberté de la presse, doté de 25 000 dollars, est décerné chaque année à des personnes ou organismes ayant pris des risques pour défendre la liberté d'expression.

**Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC)** cherche à améliorer les ressources des médias indépendants et pluralistes dans les pays en développement ou en transition. Le PIDC aide à financer des projets qui vont du cours de formation à la modernisation des agences de presse et des organismes de radiodiffusion.

**Grâce au Programme Information pour tous**, l'UNESCO encourage le débat sur les défis politiques, éthiques et sociétaux liés à l'émergence d'une société mondiale du savoir et élabore des directives et des projets pour la promotion d'un accès équitable à l'information.

**Le Programme de l'UNESCO pour un contenu créatif cherche à stimuler l'innovation dans la production locale de contenus** pour la télévision, la radio et les nouveaux médias des pays en développement et à promouvoir la diversité culturelle et linguistique. Le programme propose la plateforme audiovisuelle électronique de l'UNESCO, catalogue audiovisuel multiculturel en ligne destiné aux producteurs indépendants et aux diffuseurs.



### L'UNESCO aide les bibliothèques et archives à passer à l'âge numérique,

en numérisant, par exemple, les parchemins de l'Académie lituanienne des sciences ou les extraordinaires manuscrits scientifiques des civilisations arabe et islamique. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle a lancé un CD-ROM de formation intitulé « Numérisation et bibliothèques numériques », destiné tant aux bibliothécaires qu'aux non-professionnels.

L'Organisation a joué un rôle essentiel dans la création de la *Bibliotheca Alexandrina*, la plus grande bibliothèque du Moyen Orient et d'Afrique, inspirée par l'institution légendaire fondée il y a plus de deux mille ans par Ptolémée 1<sup>er</sup>.

### Dans le cadre du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO,

un comité consultatif international tient un registre visant à protéger et numériser le patrimoine documentaire de valeur universelle.

Parmi les pièces inestimables, figurent la plus ancienne version écrite du Coran, connue sous le nom de Mushaf d'Othman, la plus vaste collection de musique traditionnelle chinoise, « Metropolis » de Fritz Lang, la Neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, des codex mexicains, seules sources originales sur la culture préhispanique, et des ouvrages des archives et bibliothèques nationales éthiopiennes.

### L'UNESCO a été l'un des participants essentiels du Sommet mondial sur la société de l'information,

promouvant le concept de « sociétés du savoir » et ses quatre principes : liberté d'expression, accès universel à l'information et au savoir, accès égal à l'éducation et diversité culturelle. En plus des projets menés au titre du Plan d'action du Sommet, l'UNESCO organise des manifestations pour souligner les perspectives de développement offertes par les TIC dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.



# Comment est-elle financée ?

Le budget ordinaire pour l'exercice biennal est financé par les États membres, qui versent des contributions fixées à l'avance. Le budget ordinaire pour 2008 et 2009 était de 631 millions de dollars des États-Unis. L'UNESCO bénéficie également de financements extrabudgétaires importants pour renforcer ses programmes, notamment sur le terrain, et pour augmenter la portée de ses actions. En 2008, ces ressources extra-budgétaires ont représenté quelque 308 millions de dollars.

## Impliquez-vous.....

Rejoignez l'un des 3600 clubs, centres et associations de l'UNESCO présents dans plus de 80 pays.

[www.unesco.org/fr/youth](http://www.unesco.org/fr/youth)

Contactez l'une des écoles associées

[www.unesco.org/education/asp/fr](http://www.unesco.org/education/asp/fr)

L'UNESCO accepte un nombre limité de fonctionnaires nationaux, de chercheurs et d'étudiants universitaires comme stagiaires travaillant dans les domaines d'intérêt de l'Organisation pour des périodes d'un à trois mois. Plusieurs aides ou bourses étudiantes sont également disponibles.

[www.unesco.org/fr/fellowships](http://www.unesco.org/fr/fellowships)

### Depuis 1946, l'UNESCO a été dirigée par :

Julian Huxley (Royaume-Uni, 1946–1948),  
Jaime Torres Bodet (Mexique, 1948–1952),  
John. W. Taylor (États-Unis, 1952–1953),  
Luther Evans (États-Unis, 1953–1958),  
Vittorino Veronese (Italie, 1958–1961),  
René Maheu (France, 1961–1974),  
Amadou-Mahtar M'Bow (Sénégal, 1974–1987), Federico  
Mayor (Espagne, 1987–1999),  
et Koïchiro Matsuura (Japon, 1999– )

## Institut de statistique

L'Institut de statistique de l'UNESCO (Montréal) a été créé en juillet 1999 pour fournir aux États membres et à la communauté internationale une plus vaste gamme de statistiques fiables et utiles dans les domaines de l'éducation, de la science et des technologies, de la culture et de la communication, compte tenu de leurs besoins croissants dans ce domaine.

[www.uis.unesco.org](http://www.uis.unesco.org)

## Prix UNESCO

L'UNESCO décerne 33 prix internationaux dans ses domaines de compétence, tels que le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix, le Prix l'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science, ainsi que plusieurs prix internationaux pour l'alphabétisation.

[www.unesco.org/fr/prizes](http://www.unesco.org/fr/prizes)





Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Comment fonctionne- t-elle ?



Koïchiro Matsuura, du Japon, a été élu  
Directeur général en 1999 et réélu en 2005.

**La Conférence générale** est l'organe décisionnel principal de l'UNESCO et comprend des représentants de tous les États membres. Elle se réunit tous les deux ans pour déterminer les stratégies et les grandes orientations du travail de l'Organisation. Selon le principe d'une voix par pays, elle approuve le programme et le budget de l'UNESCO pour l'exercice biennal. Tous les quatre ans, elle nomme le Directeur général de l'UNESCO sur recommandation du Conseil exécutif.

[www.unesco.org/fr/general-conference](http://www.unesco.org/fr/general-conference)

**Le Conseil exécutif**, composé de 58 États membres, est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale. Il se réunit deux fois par an pour examiner le programme et le budget de l'Organisation.

[www.unesco.org/exboard](http://www.unesco.org/exboard)

**Le Secrétariat** comprend le Directeur général et l'ensemble du personnel. Le Directeur général est le responsable exécutif de l'Organisation. Il/Elle formule des propositions pour que la Conférence générale et le Conseil Exécutif prennent les mesures appropriées et il/elle prépare le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal. Le personnel met en œuvre le programme approuvé.

**Le personnel de l'UNESCO** compte quelque 2000 personnes originaires de 170 pays (mars 2009). Dans le cadre de la politique actuelle de décentralisation, 740 personnes travaillent dans l'un des 65 bureaux de l'UNESCO répartis dans le monde.

L'UNESCO est la seule institution des Nations Unies dotée d'un système de **Commissions nationales**. Présentes dans 191 États membres ou membres associés, ces Commissions constituent un lien vital entre la société civile et l'Organisation. Elles fournissent à l'UNESCO des analyses utiles pour ses programmes et l'aident à mettre en œuvre de nombreuses initiatives, parmi lesquelles des programmes de formation, des études, des campagnes de sensibilisation et des opérations de presse. Les Commissions travaillent également en partenariat avec le secteur privé, qui peut apporter une expertise technique précieuse et des ressources financières.

[www.unesco.org/fr/national-commissions](http://www.unesco.org/fr/national-commissions)

**L'UNESCO fait partie du système des Nations Unies** et travaille en étroite collaboration avec un large éventail d'organisations régionales et nationales. Quelque 350 organisations non gouvernementales (ONG) entretiennent des relations officielles avec l'UNESCO et plusieurs centaines d'autres travaillent avec l'Organisation sur des projets spécifiques.

# DATES – CLÉS



## 1940-1950

**16 novembre 1945 :** Les représentants de 37 pays se réunissent à Londres pour signer l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui entre en vigueur le 4 novembre 1946 après ratification par 20 pays signataires.

**1948 :** L'UNESCO recommande aux États membres de rendre obligatoire et universelle l'éducation primaire gratuite. Parution du premier numéro du Courrier de l'UNESCO.

## 1950-1960

**1952 :** Une conférence intergouvernementale réunie par l'UNESCO adopte la Convention universelle sur le droit d'auteur. Dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la Convention a servi à étendre la protection du droit d'auteur à de nombreux États qui n'étaient pas parties à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (1886).

**1956 :** La République d'Afrique du Sud se retire de l'UNESCO au motif que certaines

publications de l'Organisation « interfèrent » dans les « problèmes raciaux » du pays. L'État réintègre l'Organisation en 1994, sous la présidence de Nelson Mandela.

**1958 :** Inauguration du Siège permanent de l'UNESCO à Paris, conçu par Marcel Breuer (États Unis), Pier-Luigi Nervi (Italie) et Bernard Zehrffuss (France).

## 1960-1970

**1960 :** Lancement de la Campagne de Nubie en Égypte pour déplacer le Grand Temple d'Abou Simbel et éviter son inondation par le Nil lors de la construction du barrage d'Assouan. Pendant cette campagne qui a duré vingt ans, 22 monuments et complexes architecturaux ont été déplacés. Ce fut la première et la plus importante d'une série de campagnes, parmi lesquelles celles de Moenjodaro (Pakistan), Fès (Maroc), Katmandou (Népal), Borobudur (Indonésie) et l'Acropole d'Athènes (Grèce).

**1968 :** L'UNESCO organise la première conférence intergouvernementale visant à concilier environnement et développement, autrement dit ce que l'on appelle désormais le « développement



urable ». Cette conférence a conduit à la création du Programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO.

## 1970-1980

**1972 :** La Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel est adoptée. Le Comité du patrimoine mondial est créé en 1976 et les premiers sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.

**1974 :** S. S. le Pape Paul VI remet le Prix Jean XXIII pour la Paix à l'UNESCO.

**1975 :** L'Université des Nations Unies est créée à Tokyo sous les auspices des Nations Unies et de l'UNESCO.

**1978 :** L'UNESCO adopte la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux. Des rapports publiés par la suite sur le sujet par le Directeur général ont servi à discréditer et à réfuter les bases pseudo-scientifiques du racisme.

**1980 :** Les deux premiers tomes de l'Histoire générale de l'Afrique de l'UNESCO sont publiés. D'autres régions, notamment l'Asie centrale et les Caraïbes, font l'objet d'ouvrages analogues.

## 1990-2000

**1990 :** La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui se tient à Jomtien (Thaïlande), lance un mouvement mondial en faveur d'une éducation de base, accessible à tous les enfants, jeunes et adultes. Dix ans plus tard, à Dakar (Sénégal), le Forum mondial sur l'éducation engage les États à assurer une éducation de base à tous au plus tard en 2015.



**1992 :** Création du programme Mémoire du Monde pour protéger les trésors irremplaçables des bibliothèques et des collections d'archives. Le programme inclut désormais les archives sonores, cinématographiques et télévisuelles.

**1997 :** Le Royaume-Uni réintègre l'UNESCO, qu'il avait quittée en 1985.

**1998 :** Les Nations Unies font leur la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, conçue et adoptée par l'UNESCO en 1997.

**1999 :** Le Directeur général, Koïchiro Matsuura, entreprend de grandes réformes pour restructurer et décentraliser le personnel et les activités de l'UNESCO.

## XXI<sup>e</sup> siècle

**2001 :** La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle est adoptée par la Conférence générale.

**2003 :** Les États-Unis, absents depuis 1984, reviennent à l'UNESCO.

La Conférence générale adopte la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

**2005 :** L'UNESCO et sa Commission océanographique intergouvernementale élaborent et inaugurent un système intérimaire d'alerte rapide aux tsunamis dans l'océan Indien.



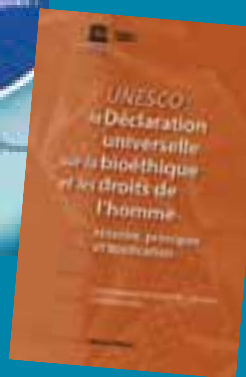
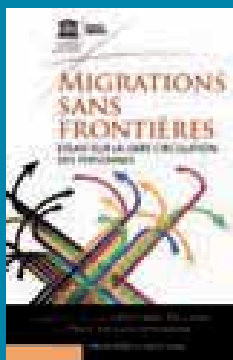
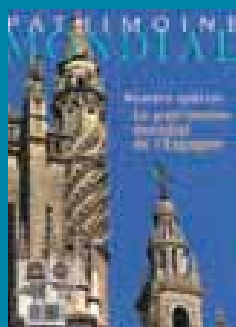
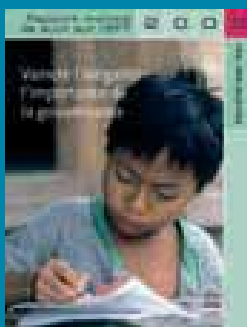
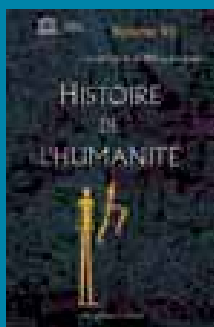
# Bureau de l'information du public

Le Bureau de l'information du public (BPI) fournit aux médias du monde entier des informations sur l'action de l'Organisation et ses priorités, notamment sous la forme d'images filmées, de photos et d'enregistrements sonores des manifestations et activités de l'UNESCO. Il organise également des conférences de presse et produit des films et des émissions télévisées.

Le Bureau veille à la programmation, à la gestion et à la promotion des principales manifestations de l'UNESCO, comme les concerts, les expositions et les spectacles. Il promeut aussi une communication interactive par le biais de son portail Web. Ses éditions publient et distribuent plus de 100 titres par an dans le monde entier, en anglais, espagnol et français, sur différents thèmes reflétant l'expertise de l'Organisation.

[www.unesco.org/fr/bpi](http://www.unesco.org/fr/bpi)

## Éditions UNESCO



### Crédits photo :

© UNESCO: R. Amelan, M. Becka, M. Bouchenaki, N. Burke, H. Guillermo Cobos, P. Coles, N. Denissova, D. Elias, F. Gattoni, A. A. Hany, P. Köpfli, A. Jonquièresz, N. Levinthal, E. Lewin, F. Loock, A. Louis, G. Malempré, T. Margoles, J. O'Sullivan, B. Petit, M. Ravassard, D. Roger, M. Romanelli, M. Setboun, E. Schneider, J. Thorsell, E. Trescazes, P. Volta, A. Wheeler, A. Wolf.  
Autres images : © Jupiterimages.com.

**Pour en savoir plus,  
veuillez contacter le  
Bureau de l'information  
du public :**

Bureau de l'information  
du public, UNESCO  
7, Place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP, France  
[www.unesco.org/fr/bpi](http://www.unesco.org/fr/bpi)  
courriel : [bpi@unesco.org](mailto:bpi@unesco.org)